



INSTITUT
CATHOLIQUE
DE TOULOUSE



FACULTÉ DE THÉOLOGIE
8 place du Parlement – 31000 TOULOUSE
05 62 26 60 94 – theologie@ict-toulouse.fr

BACCALAURÉAT CANONIQUE

CYCLE B : à temps partiel

ORGANISATION DES ÉTUDES

Ce cycle a pour but de préparer les étudiants à l'obtention du baccalauréat canonique de théologie.

Les étudiants peuvent suivre ce cursus soit à temps plein (cycle A), soit à temps partiel (cycle B) ou encore en cours du soir (cycle C). Ce cursus leur permet d'acquérir les connaissances de base dans les grands domaines de la théologie, et de se familiariser avec les méthodes scientifiques d'analyse de ces domaines.

Le baccalauréat canonique est obtenu moyennant la capitalisation de 6 semestres de 30 crédits européens, soit un total de **180 crédits européens (ECTS)**.

Au terme des années de scolarité de ce cursus, l'étudiant qui n'aurait pas atteint les 180 crédits requis pour l'obtention du diplôme de baccalauréat canonique est invité à terminer son parcours autant que possible dans l'année qui suit.

Le parcours requis est identique à celui du cycle A, mais il s'accomplit au rythme que les activités de l'étudiant rendent possible. Ainsi, certains peuvent se dégager seulement un ou deux jours par semaine et accompliront donc l'équivalent d'une année (à temps plein en cycle A) sur deux ou trois ans. Le choix des cours et des travaux à réaliser pour le cursus s'opère en accord avec le directeur d'études du cycle B. D'où l'importance d'une rencontre régulière entre celui-ci et l'étudiant. L'étudiant valide chaque cours suivi par un examen. Pour un repérage plus visible de l'avancée de ses études l'étudiant progresse par paliers qui se réalisent au rythme décidé avec le directeur d'études : CET (60 crédits) puis DUET (120 crédits), puis baccalauréat canonique (180 crédits).

Directeurs d'études : **Abbé Emmanuel CAZANAVE**
Père Tanguy-Marie POULIQUEN

ANNÉE I : Le Dieu des chrétiens

En écho à *Dei Verbum*

| | 30 ECTS |
|---------------------------|----------------|
| SEMESTRE I | |
| Christologie | 6 |
| Introduction au droit | 3 |
| Langues | 3 |
| Morale fondamentale I | 3 |
| Patristique I | 3 |
| Sessions | 3 |
| Synoptiques | 3 |
| Théologie fondamentale I | 3 |
| Théologie fondamentale II | 3 |

| | 30 ECTS |
|---|----------------|
| SEMESTRE II | |
| Cours-séminaire :Exégèse - La Révélation divine | 3 |
| Histoire médiévale | 3 |
| Langues | 3 |
| Morale fondamentale II | 3 |
| Patristique II | 3 |
| Pentateuque | 3 |
| Théologie fondamentale III | 3 |
| Théologie trinitaire | 6 |
| Travail écrit court | 3 |

ANNÉE II : Le mystère de l'Église

En écho à *Lumen Gentium* et *Sacrosanctum Concilium*

| SEMESTRE I (III) | 30 ECTS |
|-----------------------------------|----------------|
| Baptême et confirmation | 3 |
| Ecclésiologie | 6 |
| Langues ou sessions | 3 |
| Liturgie | 3 |
| Mariologie | 3 |
| Sacrements de l'Église en général | 3 |
| Sacrement de l'ordre | 3 |
| Saint Paul | 3 |
| Travail écrit court | 3 |

| SEMESTRE II (IV) | 30 ECTS |
|---|----------------|
| Cours-séminaire : Théologie dans l'histoire | 3 |
| Droit institutionnel | 3 |
| Eucharistie | 3 |
| Histoire moderne | 3 |
| Mariage | 3 |
| Œcuménisme | 3 |
| Prophètes | 3 |
| Théologie pastorale | 3 |
| Théologie spirituelle | 3 |
| Travail écrit court | 3 |

ANNÉE III : La vie dans le Christ

En écho à *Gaudium et Spes*

| SEMESTRE I (V) | 30 ECTS |
|---|----------------|
| Anthropologie théologique | 6 |
| Cours-séminaire : Science des religions | 3 |
| Droit sacramentaire | 3 |
| Morale de la vie | 6 |
| Pénitence et onction | 3 |
| Sapientiaux | 3 |
| Sessions | 3 |
| Théologie fondamentale IV | 3 |
| Travail écrit long (projet) | 3 |

| SEMESTRE II (VI) | 30 ECTS |
|-------------------------|----------------|
| Eschatologie | 3 |
| Histoire contemporaine | 3 |
| Morale sociale | 6 |
| Saint Jean | 3 |
| Théologie des religions | 3 |
| Travail écrit long | 3 |
| Examen de synthèse | 6 |

VALIDATIONS

Tout enseignement est conclu par un contrôle des connaissances sous forme orale ou écrite. Il est également tenu compte de l'assiduité et de la participation aux cours, pour la validation. Tout étudiant ayant obtenu une note inférieure à 10/20 doit passer un contrôle de rattrapage.

Travaux écrits de validation

L'étudiant devra valider 8 cours en 1^{ère} et 2^e années par **8 travaux écrits de validation** (T.E.V.) d'environ 5 pages (10 000 signes) soutenus à l'oral, choisis par lui parmi les cours de base en accord avec le directeur d'études.

Ces T.E.V. cherchent à privilégier la réflexion sur une question qui permet de faire l'apprentissage de la rédaction écrite suivie d'une soutenance orale.

La note n'intervient qu'après la soutenance orale.

Travaux écrits courts

L'étudiant doit réaliser **3 travaux écrits courts** (T.E.C.) de 10 pages dactylographiées (25 000 signes) selon la répartition suivante :

- un en théologie dogmatique ou fondamentale,
- un en exégèse
- un selon un autre axe (morale, sacramentaire, histoire ecclésiastique ou droit canonique), au choix.

L'étudiant doit en rendre 1 par an.

En première année, la remise du T.E.C. avant la fin de l'année est obligatoire pour pouvoir passer en deuxième année.

En deuxième année, le T.E.C. devra être remis au plus tard à Pâques.

Travail écrit long

En outre, l'étudiant doit rendre **un travail écrit long** (T.E.L.) d'environ 30 pages dactylographiées (75 000 signes) qui doit favoriser l'approfondissement d'une question, selon la méthodologie de la discipline choisie. Il est souhaitable que ce travail soit rédigé vers la fin du parcours.

En troisième année, le T.E.L. devra avoir été remis avant de passer l'examen de synthèse.

Examen de synthèse

L'étudiant est enfin tenu de passer en fin de parcours, un examen de synthèse.

- Cet examen doit manifester l'appropriation de l'ensemble du parcours suivi.
- Il ouvre à l'obtention du baccalauréat canonique en théologie. La question de départ et la dominante de la réflexion doivent donc être clairement théologiques, autour d'un point fort de la confession de foi en lien avec les évolutions et les grandes questions qui traversent les sociétés et les cultures contemporaines.

- Il doit attester le jugement théologique de l'étudiant, ses capacités de réflexion personnelle, son aptitude au débat théologique.
- Il est préparé au premier semestre de la troisième année, dans le cours « Foi et vérité de la Révélation chrétienne ».
- Il est passé devant un jury de deux enseignants et consiste dans la présentation orale d'une question théologique, préparée à l'avance, intégrant de façon organique trois approches au moins des grandes disciplines du parcours.
- Il peut être en lien avec le travail écrit.
- L'étudiant remet aux deux membres du jury, une semaine avant l'examen, les éléments qui leur permettront de comprendre sa pensée : le plan détaillé, la problématique et la bibliographie.

Les étudiants inscrits en cycle A étudient la théologie à temps plein, avec des cours de philosophie et de droit canonique intégrés dans ce cursus. Celui-ci est incompatible avec la préparation de diplômes dans les deux autres Facultés canoniques. En outre, les étudiants en théologie sont avertis que la Faculté de théologie ne créditera pas nécessairement les cours d'autres organismes qu'elle ne proposerait pas elle-même au titre de cours complémentaires.